

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT 420 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX

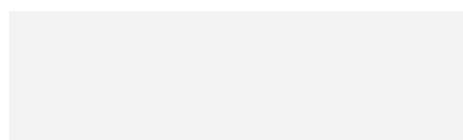
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui se tiendra le 8 février 2022 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal adoptera le *Règlement 420 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élues et élus municipaux*. Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, cette séance pourrait être tenue via visioconférence.
2. L'objet de ce règlement est l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élues et élus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élues et élus de la Ville en pareille matière de façon à développer, de façon générale, une conscience éthique individuelle et organisationnelle chez tous les gestionnaires, employés et bénévoles de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Ce code prévoit aussi les sanctions que peut entraîner un manquement.

3. Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet le projet de règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-en-attente>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 janvier 2022.



Josée Bourdeau, notaire  
Greffière adjointe